

AVISU CESEC 2025-17¹
AVIS CESEC 2025-17

Rilativu à u
Relatif au

Raportu d'eseecuzione di u cuntrattu di privenzione è di prutezzione di a zitellina trà a Cullettività di Corsica è u Statu pè u 2023²

Rapport d'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 11 d'aprile di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u **Raportu d'eseecuzione di u cuntrattu di privenzione è di prutezzione di a zitellina trà a Cullettività di Corsica è u Statu pè u 2023;**

Vu la lettre de saisine du 11 avril 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Rapport d'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023 ;

Après avoir entendu, les services de la Direction Générale Adjointe en charge des Affaires Sociales et Sanitaires ;

À nant'à u raportu di Nicolas De Peretti, per a cummissione precarietà - sulidarità, salute, cusioni suciale è abiatu addunita ghjovi u 17 d'aprile di u 2025 ;

Sur rapport de Nicolas De Peretti, pour la commission precarite-solidarites, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative, réunie le jeudi 17 avril 2025 ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 40

² Rapport AC 2025/01/104

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 d'aprile di u 2025, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita*

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse soumet à l'avis du CESECC un rapport portant sur la restitution de la mise en œuvre du programme opérationnel du Contrat de prévention et de protection de l'enfance (CPPE) pour l'année 2023 ; et de son impact sur la santé maternelle et infantile comme sur la prise en charge globale de l'enfance protégée.

Le CESECC prend note que l'Etat finance, dans le cadre de ce contrat, des actions nouvelles ou des renforcements avérés d'actions existantes. Néanmoins, ces actions auront besoin, une fois mises sur les rails, pour les années suivantes, de financements qui en permettent la pérennisation.

Il estime qu'il conviendra que ces problématiques de financement soient évoquées à l'occasion des discussions sur la déclinaison des politiques générales de l'Etat, et soient déjà envisagées pleinement lors des discussions dans le cadre d'un éventuel statut d'autonomie pour la Corse.

Parmi les nombreuses actions réalisées, **le CESECC salue** en particulier le travail sur les facteurs de vulnérabilité, les formations sur le recueil idoine de la parole de l'enfant sans biais cognitif, le travail sur les addictions, et les visites médicales et de puériculture délocalisées sur les territoires.

Le CESECC considère que l'ensemble des actions en cours de déploiement sont réellement encourageantes et de bon augure, et prend acte de la communication qui lui a été faite concernant l'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI